

# L'EDITION EN LORRAINE 2013

## Une Etude du Centre Régional du Livre de Lorraine



# SOMMAIRE

## Première partie : Recensement des éditeurs en Lorraine

### **I. Contexte**

### **II. Méthodologie**

- A. Elaboration du questionnaire
- B. Méthodologie de dépouillement
- C. Définitions des notions d'éditeurs

### **III. Cartographie des éditeurs**

- A. Cartographie régionale des éditeurs lorrains
- B. Répartition géographique des éditeurs par département et par forme juridique
  - 1. La localisation des éditeurs
  - 2. Les formes juridiques des éditeurs par département

## Deuxième partie : Caractéristiques des éditeurs en Lorraine

### **I. Fonctionnement des éditeurs**

- A. Données structurelles
  - 1. Formes juridiques et dates de création des éditeurs par famille
  - 2. Taux d'emploi, effectifs
  - 3. Répartition des chiffres d'affaires
  - 4. Poids de l'activité éditoriale dans les structures
  - 5. Descriptions des autres activités
- B. Relations extérieures
  - 1. Diffusion et distribution
  - 2. Références sur les sites bibliographiques
  - 3. Communication et vente en ligne
- C. Les publications
  - 1. Livre papier
    - a. Nombre de publications et amalgame
    - b. Lieux d'impression des ouvrages
  - 2. Livre numérique

### **II. Données artistiques**

- A. Ligne éditoriale :
  - 1. Les domaines éditoriaux principaux
  - 2. Nombre de collections développées
- B. Relations avec les auteurs
  - 1. Les différentes pratiques de contrats
    - a. Nombre d'auteurs sous contrat et participation des auteurs à l'ouvrage
    - b. Pour les publications papier et numérique
  - 2. Le taux de rémunération des auteurs
  - 3. Reddition des comptes
  - 4. Actions de valorisation des auteurs sur les territoires

### **III. Les éditeurs lorrains et les réseaux spécifiques**

- A. Formation professionnelle et besoins de formation
- B. Relations avec les réseaux
  - 1. La Charte des éditeurs en région
  - 2. Les syndicats professionnels
  - 3. Les éditeurs et les pouvoirs publics

## Conclusion

## Première partie : Recensement des éditeurs en Lorraine

### **I. Contexte**

Le 24 septembre 2012, l'ensemble des acteurs de la filière du Livre en Lorraine a été convié à la « Première rencontre autour du Livre<sup>1</sup> », journée ayant pour but de déterminer et de définir les besoins des professionnels en région. En conclusion à ces discussions, le lancement d'une démarche « Filière du Livre » en Lorraine a été annoncé.

Une démarche filière s'articule en trois temps :

- Faire un point de situation sur l'état économique et structurel des acteurs du livre (études) ;
- Réfléchir en coopération avec les différents acteurs sur le bilan des études et coordonner les interventions (groupes de travail transversaux) ;
- Croiser les politiques culturelles et éventuellement les redéfinir si elles ne sont pas en adéquation avec les besoins.

Parallèlement, le Centre Régional du Livre de Lorraine (CRL), service rattaché au secteur Culture du Conseil Régional, a souhaité analyser en profondeur deux maillons de la chaîne du livre en Lorraine : les éditeurs et les libraires. ARTECA, centre de ressources de la Culture en Lorraine, s'est vu confier la réalisation du diagnostic de l'ensemble de la filière. Les pré-diagnostic éditeurs et librairies du CRL seront des outils au service de la démarche filière du livre en Lorraine.

Cette étude a pour objet de dresser un état des lieux de la situation des éditeurs en région Lorraine, tant d'un point de vue économique que juridique et artistique.

### **II. Méthodologie**

#### **A. Elaboration du questionnaire**

Dans un premier temps, le CRL a croisé les différents questionnaires réalisés par les autres Services Régionaux pour le Livre de France (SRL) membres de la Fédération Interrégionale pour le Livre et la Lecture (FILL), afin de répertorier les champs de questionnement et les méthodologies.

---

<sup>1</sup> Programme et compte-rendu de la journée disponibles en annexe 1 et 2

Ensuite, le CRLI a ouvert son enquête à des thématiques identifiées comme prioritaires (relations avec les auteurs, numérique, besoins en formation...). Aussi, le questionnaire est divisé en 8 parties (questionnaire disponible en annexe 3) :

- Les coordonnées de la maison d'édition ;
- Les activités de la structure ;
- Le livre numérique ;
- La ligne éditoriale ;
- Le contrat d'édition – la reddition des comptes ;
- La communication ;
- La représentation professionnelle et les aides publiques ;
- La formation professionnelle.

## B. Envoi et dépouillement du questionnaire

Le CRLI a envoyé son questionnaire pour la première fois aux 71 éditeurs lorrains référencés. Les agents du CRLI ont effectué des relances téléphoniques et des relances par mail afin de récupérer les questionnaires remplis. Les conversations téléphoniques ont permis d'actualiser la base de données préexistante.

De fait, le CRLI a identifié 68 éditeurs comme potentiellement répondants. Sur ce panel, 47 éditeurs ont retourné leur enquête (taux de retour de 69,11%). Parmi les répondants, un questionnaire n'a pas pu être exploité dans la mesure où il n'était que très partiellement rempli. **Aussi, l'étude porte sur 46 éditeurs.**

## C. Définitions des notions d'éditeurs

La Fédération Interrégionale pour le Livre et la Lecture (FILL) est un organisme national regroupant la majorité des services régionaux pour le Livre (SRL), incluant le Centre Régional du Livre de Lorraine (CRLI).

Une des actions collectives est l'élaboration de définitions communes des acteurs de la filière. De ce fait, la FILL, le CRLI Lorraine classe ses éditeurs selon la nomenclature suivante :

<b>Famille 1 : Les maisons d'édition (à l'exclusion des revues)</b>	<b>Famille 3 : Les structures éditoriales</b>	<b>Famille 2 : Les éditeurs de livre d'artiste et/ou de bibliophilie contemporaine</b>	<b>Famille 4 : Les autres structures</b>
Avoir son siège social implanté dans la région			
Avoir au moins 2 ans d'existence			Avoir pour activité principale l'édition ou un département dédié à l'édition
Publier à compte d'éditeur		Avoir pour activité principale l'édition de livre d'artiste et/ou de bibliophilie contemporaine	Posséder au moins un titre au catalogue et/ou publier au moins un ouvrage par an
Pratiquer le dépôt légal		Posséder au moins 5 titres au catalogue	
Avoir un numéro ISBN			
Publier au moins 5 ouvrages par an	Publier au moins 1 ouvrage par an		
Être référencé sur Electre et Dilicom			
Avoir pour activité principale l'édition ou un département dédié à l'édition			

La famille 4 n'est pas intégrée dans les définitions FILL. Néanmoins, il paraissait important de répertorier les éditeurs lorrains en voie de développement, c'est pourquoi les structures ayant moins de deux ans d'existence ont été insérées dans cette famille. Il en est de même pour les éditeurs lorrains pour lesquels le CRLI ne disposait pas de contrat d'édition, le critère « publier à compte d'éditeur » devenant ainsi invérifiable.

Par ailleurs, 8 éditeurs de revue de création sont basés en Lorraine, mais ils n'ont pas été intégrés à l'étude.

<b>Les 9 maisons d'édition (Famille 1)</b>	<b>Les 2 éditeurs de livres d'artiste/bibliophilie contemporaine (Famille 2)</b>	<b>Les 18 structures éditoriales (Famille 3)</b>	<b>Les 17 autres structures (Famille 4)</b>
La Dragonne	La nef des fous	Absalon	Gens de Lorraine
Oxalide	En l'encre nous croyons	Sputnik	Ex Aequo
Le verger des Hespérides		Aspect	La Pigne
Le moule à gaufres		Le goûteur chauve	Au fond du grenier
EDULOR – PUN		Isolato	Association d'idées
Serpenoise		Potager Moderne	Feuilles de menthe
Pages du Monde		Paroles de Lorrain	Webellipses
CRDP de Lorraine		La gazette lorraine	Pourquoi pas
Gérard Louis		Imagerie d'Epinal	Néreïah
		Euryuniverse	Le crayon à roulettes
		Phylactères	La valette
		Kotoji	Pointerolle
		Fugues en bulles	A ta Turquie
		Le polémarque	CCAM
		Edhisto	Marie-Elise
		Paraiges	Orchidée
		Territoires Témoins	Cosmik
		Rebelyne	

Précisions : Les 17 éditeurs de la famille 4 ne sont pas répertoriés dans celles de la FILL mais elles sont en cours de classement sous réserve qu'elles réunissent les critères d'éligibilité demandés.

### III. Cartographie des éditeurs de Lorraine

#### A. Cartographie régionale des éditeurs lorrains

La cartographie proposée ci-dessous regroupe les 68 éditeurs référencés sur la base de données du Centre Régional du Livre, indépendamment du fait que les responsables aient retourné ou non l'enquête.

Cette carte permet de visualiser la localisation des différents éditeurs. De fait, force est de constater que la majorité des éditeurs de Lorraine est située sur le Sillon Lorrain (axe Thionville-Epinal), avec une forte concentration autour de l'agglomération nancéenne. Cette carte peut être mise en parallèle de la cartographie des bassins de vie en Lorraine éditée par l'INSEE en 2012 (annexe 4) dans la mesure où les éditeurs sont établis dans les grands centres urbains. Cela est probablement lié au fait que la plupart des éditeurs exerce leur activité à domicile.



-  Famille 1
-  Famille 2
-  Famille 3
-  Famille 4
-  NC

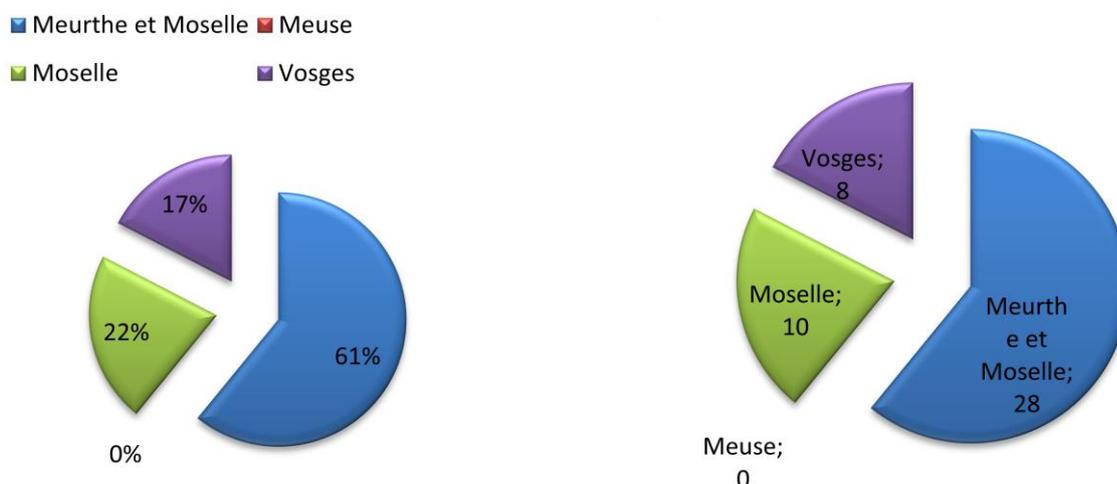
## B. Répartition des structures éditoriales par département et par forme juridique

**Dès à présent, l'étude ne tiendra compte que des maisons d'éditions ayant retourné leur enquête**

### a. La localisation des structures éditoriales par département lorrain

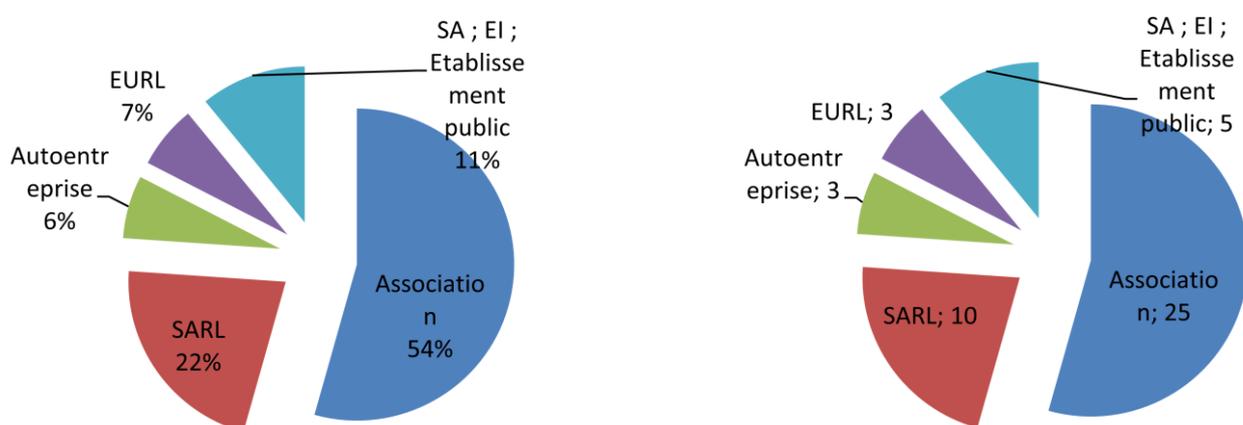
Les 46 éditeurs sont inégalement répartis sur le territoire régional. En effet, la majorité d'entre eux est implantée en Meurthe-et-Moselle et aucun ne se situe dans le département de la Meuse.

#### Répartition des éditeurs par département



Les trois plus importantes intercommunalités lorraines (Metz, Nancy et Epinal) regroupent 25 des 46 éditeurs (54%), ce qui traduit la forte urbanisation de ceux-ci. La plus significative est celle de la Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN) avec 16 éditeurs sur son territoire sur les 28 que compte le département de la Meurthe-et-Moselle (soit 57%).

### b. Les formes juridiques des éditeurs lorrains



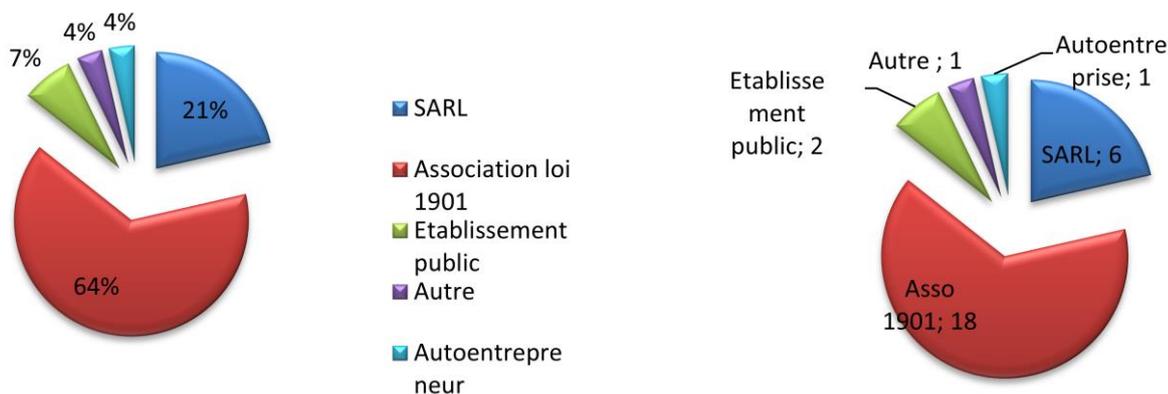
La majorité des éditeurs de Lorraine est sous forme associative. Cela peut s'expliquer car ce statut ne nécessite pas un investissement en capital, comme cela peut être le cas pour une entité commerciale. De plus, les aides publiques dans le domaine associatif sont plus facilement accessibles pour les éditeurs que celles relevant de l'économie et des entreprises.

Par ailleurs, il s'avère qu'aucun éditeur en Lorraine n'a opté pour un régime coopératif (type SCOP) comme cela peut être le cas dans d'autres régions françaises.

La Lorraine est une région française atypique dans la mesure où tous ses départements ne sont pas soumis aux mêmes règles juridiques. En effet, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges dépendent du droit français et la Moselle, au même titre que les deux départements de la région Alsace, est tributaire du droit local hérité de l'annexion allemande (1871-1918)<sup>2</sup>.

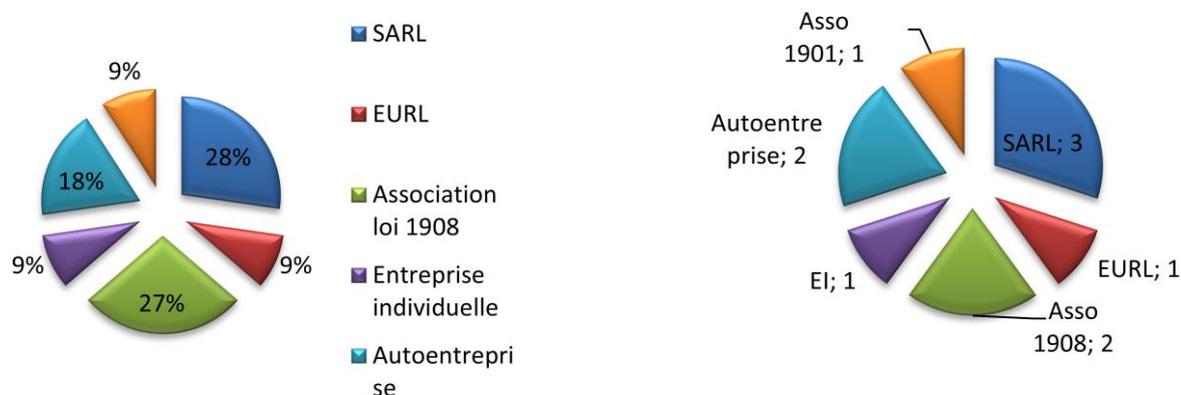
Cette spécificité lorraine soulève la différence de traitement des associations au regard de la loi.

### Formes juridiques des 28 éditeurs en Meurthe et Moselle



<sup>2</sup> Comparaison entre les associations soumises à la loi de 1901 et les associations soumises à la loi de 1908 (droit local alsacien-mosellan) en annexe 5

## Formes juridiques des 10 éditeurs en Moselle



## Formes juridiques des 8 éditeurs dans les Vosges



Les formes juridiques des éditeurs lorrains sont très hétérogènes selon le département dans lequel la structure est implantée.

En Meurthe-et-Moselle, 64% des éditeurs sont des associations alors que cette forme juridique ne représente que 43% dans les Vosges et le pourcentage tombe à 30% en Moselle. Cet écart peut s'expliquer de par la différence législative entre la Moselle et les trois autres départements lorrains.

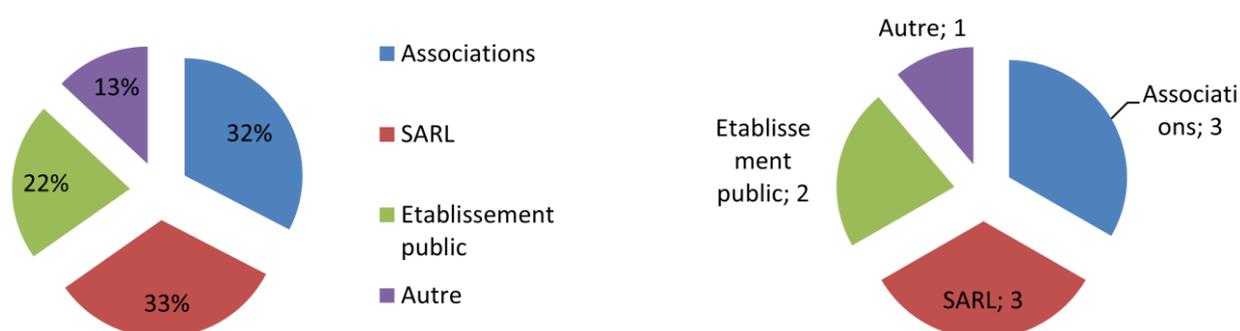
## Deuxième partie : Caractéristiques des maisons d'édition en Lorraine

### I. Fonctionnement des éditeurs

#### A. Données structurelles

##### 1. Formes juridiques et dates de création des éditeurs par famille

#### Famille 1 : Les 9 maisons d'édition



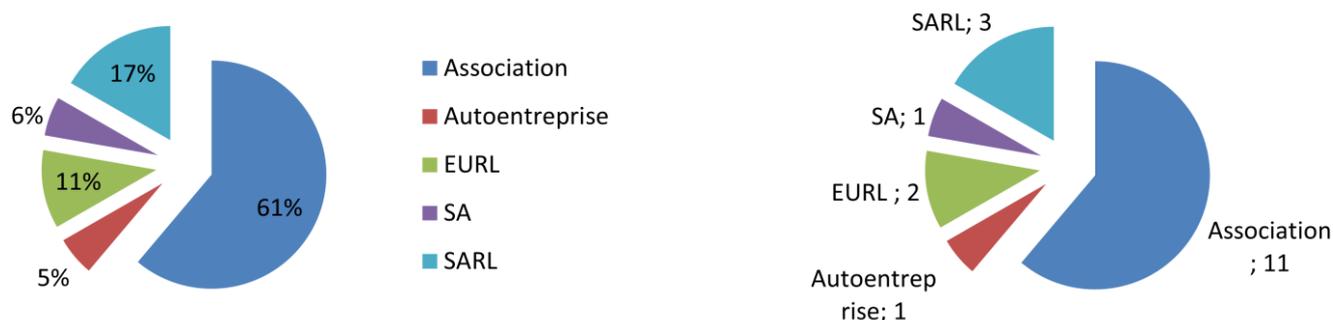
Les maisons d'édition relèvent de 4 formes juridiques, le nombre d'associations et de SARL étant à parité.

En moyenne, les maisons d'édition ont été créées en 1993, la plus récente datant de 2009 et la plus ancienne de 1955. Si cette dernière est retirée du calcul, l'année moyenne de création monte à 1997.

#### Famille 2 : Les 2 éditeurs de livres d'artiste/bibliophilie contemporaine

Les deux éditeurs de cette famille sont sous forme associative et ils ont été créés en 1994 et 2009.

### Famille 3 : les 18 structures éditoriales



Les structures éditoriales sont majoritairement des associations et les autres formes juridiques relèvent toutes de l'entité commerciale.

En moyenne, elles ont été créées en 1993, la plus récente datant de 2011 et la plus ancienne de 1796. Si on retire cette dernière du calcul, l'année moyenne de création monte à 2006.

### Famille 4 : les 17 autres éditeurs



Les formes juridiques des éditeurs de cette famille sont, dans la globalité, les mêmes que pour les structures éditoriales.

Un éditeur n'a pas communiqué la date de création de sa structure. De ce fait, le calcul se base sur **16 éditeurs**.

En moyenne, les éditeurs de cette famille ont été créés en 2007, le plus récent datant de 2012 et le plus ancien de 1989. 9 éditeurs ont été créés entre 2011 et 2012 : 1 est en Entreprise Individuelle, 2 en auto-entreprise, 3 sont sous forme associative, 3 sont des SARL.

## 2. Taux d'emploi, effectifs

Sur les 46 éditeurs, deux éditeurs n'ont pas souhaité répondre à la question de l'effectif. De fait, les calculs suivants se font sur la base de **44 éditeurs**.

**59 personnes** travaillent dans le domaine éditorial (salariés, gérants, gérants non-salariés et auto-entrepreneurs inclus), ce qui fait une moyenne de 2,26 personnes par structure porteuse d'emploi (26). Si l'on intègre les structures totalement bénévoles, la moyenne tombe à 1,34 emploi par éditeur.

L'effectif purement salarié représente **44 personnes** en Lorraine, réparties chez 12 éditeurs soit une moyenne de **3,6 emplois par structure**. Néanmoins, un éditeur de Lorraine emploie à lui-seul 17 salariés (Les Imageries d'Epinal). Si on le retire du calcul, la moyenne est de **2,45 personnes par éditeur**. En effectuant un calcul intégrant tous les éditeurs lorrains, l'effectif moyen est de 1 emploi par structure.

A titre indicatif, les éditeurs basés en Languedoc-Roussillon ont une moyenne de 2,38 employés par structure, les éditeurs de Bretagne ont une moyenne de 2,24 ETP par structure et les éditeurs de Bourgogne, environ 3,84 emplois par structure.

### **Taux d'emploi moyen par nature juridique**

#### Les associations (loi 1901 et 1908)

Sur 24 éditeurs de nature associative, elles sont 7 à employer 11 emplois salariés, soit une moyenne de **1,57 emplois par structure**.

Les 17 autres éditeurs associatifs exercent cette activité bénévolement.

#### Les SARL

Un des 10 éditeurs sous forme de SARL n'a pas souhaité répondre à la question de l'effectif moyen. De ce fait, les calculs se font sur une base de 9 éditeurs répondants.

1 des 9 SARL est vectrice de 5 emplois. Pour 6 des 8 SARL restantes, le gérant est non-salarié et pour 2 d'entre elles, le gérant est salarié. Le taux d'emploi purement salarié est **0,55 personne** par éditeur.

#### Les auto-entreprises, Entreprise Individuelle et EURL

La Lorraine dénombre 3 auto-entreprises, 3 EURL et 1 entreprise individuelle. Seule 1 EURL est vectrice d'un emploi salarié. Le taux d'emploi purement salarié est de **0,14 personne** par éditeur.

#### La société anonyme

Parmi les éditeurs de Lorraine, un éditeur a cette forme juridique. Elle embauche 17 personnes mais elle réalise moins de 50% de son CA avec l'activité éditoriale.

#### **Taux d'emploi par famille**

1 éditeur de la famille 1 et 1 éditeur de la famille 3 n'ont pas communiqué l'information concernant les emplois dans leur structure.

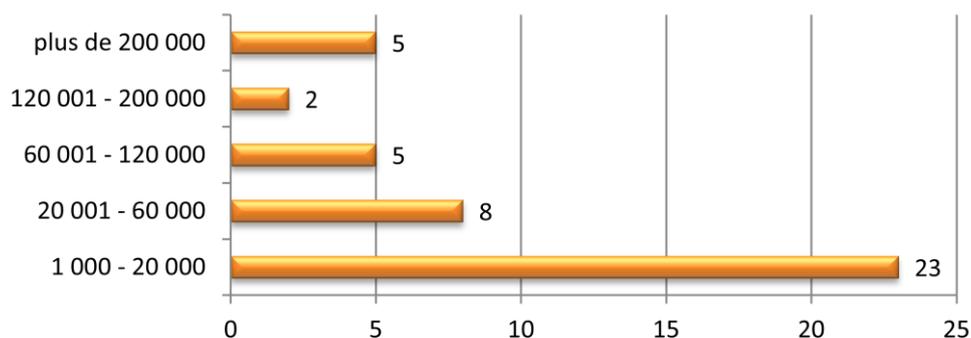
	Nombre de salariés	Taux d'emploi salariés moyen	Gérant salarié	Gérant non-salarié
<b>Famille 1 : 8 maisons d'édition</b>	18	2,25	1	/
<b>Famille 2 : 2 éditeurs de livres d'artiste/bibliophilie contemporaine</b>	1	0,5	/	/
<b>Famille 3 : 17 structures éditoriales</b>	20	1,17	2	4
<b>Famille 4 : 17 autres éditeurs</b>	5	0,29	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>1,052</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

Ce tableau permet de constater que les maisons d'édition sont les premières vectrices d'emplois salariés, suivies par les structures éditoriales.

### 3. Répartition des chiffres d'affaires

Parmi les 46 éditeurs, 3 éditeurs n'ont pas souhaité communiquer la fourchette de chiffre d'affaires. De ce fait, les calculs se sont basés sur **43 répondants**.

#### Fourchette du CA des éditeurs lorrains



Le graphique ci-dessus permet de démontrer que la majorité des éditeurs de Lorraine ont un CA compris entre 1000 et 20 000 euros.

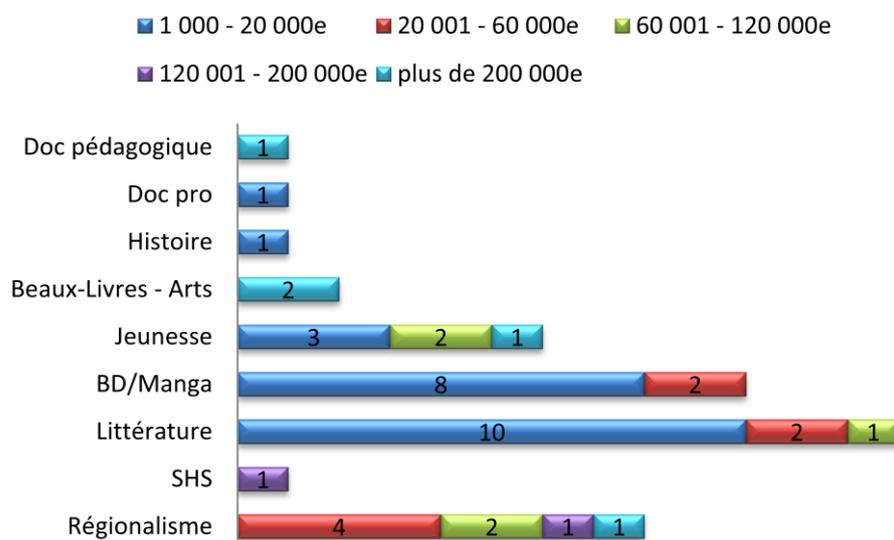
Les 43 éditeurs génèrent, en données médianes, environ 3 702 000 euros de CA, soit une moyenne de 86 093 euros par structure.

Trois des cinq éditeurs ayant plus de 200 000 euros de CA en 2011, représentent à eux-seuls 1 789 000 euros de chiffre d'affaires en Lorraine soit **48% du total des CA**.

Pour les éditeurs de générant moins de 200 000 euros, le CA moyen est de 39 815 euros.

#### Répartition des chiffres d'affaires par domaine éditorial

Pour cette sous-partie, chaque éditeur a été affilié à un domaine selon sa ligne éditoriale principale.



Par le biais de ce graphique, il apparaît que les domaines éditoriaux qui génèrent le moins de CA sont l'Histoire, la Documentation professionnelle (environ 10 000 euros chacune), la bande-dessinée/manga (moyenne de 16 000 euros/éditeur) et la littérature (moyenne de 22 727euros/éditeur).

**La jeunesse** tient un statut particulier car un des éditeurs génère un CA supérieur à 200 000 euros. En tenant compte de celui-ci, la moyenne du CA de l'édition jeunesse par éditeur est de **186 333 euros** alors que s'il est retiré, la moyenne est de **42 000 euros**.

Au regard du chiffre d'affaires, **le régionalisme** est un domaine porteur avec environ 142 500 euros de CA par structure. En retirant le plus gros éditeur du calcul, la moyenne est de 71 428 euros par structure.

Néanmoins, toutes ces données sont à prendre avec précaution dans la mesure où les dates de création sont disparates donc l'implantation et la (re)connaissance des éditeurs dans le paysage commercial ne sont pas les mêmes.

A titre indicatif, l'année de création moyenne pour les éditeurs de Lorraine est :

- 1996 pour les éditeurs régionalistes ;
- 2005 pour les éditeurs de littérature ;
- 2006 pour les éditeurs de BD/Manga ;
- 2009 pour les éditeurs de jeunesse (si l'on rajoute l'éditeur créé en 1796, la moyenne descend à 1974).

En mettant en parallèle toutes ces données, il ressort que l'édition régionaliste et l'édition jeunesse sont les deux domaines éditoriaux qui engrangent des CA supérieurs à la moyenne régionale. Il paraît intéressant de constater également que les éditeurs régionalistes sont ceux dont la moyenne d'âge est la plus élevée et que les éditeurs jeunesse sont les plus récents. Par ailleurs, la croissance positive des CA des éditeurs jeunesse suit la tendance nationale.

## Les CA par famille

	1 000 – 20 000 euros	20 001 – 60 000 euros	60 001 – 120 000 euros	120 001 – 200 000 euros	Plus de 200 000 euros
<b>Famille 1 : 8 maisons d'édition</b>	/	2	1	2	3
<b>Famille 2 : 2 éditeurs</b>	2	/	/	/	/
<b>Famille 3 : 17 structures</b>	11	4	1	/	1
<b>Famille 4 : 16 éditeurs</b>	10	2	3	/	1
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>5</b>

Ce tableau permet d'observer qu'aucune maison d'édition n'a un chiffre d'affaires en dessous de 20 000 euros et 3 des 5 éditeurs générant plus de 200 000 euros de CA font partie de cette famille.

La majorité des éditeurs des familles 3 et 4 ont un CA compris entre 1 000 et 20 000 euros et deux éditeurs de ces familles génèrent plus de 200 000 euros de CA annuel.

### 4. Poids de l'activité éditoriale dans les structures

Deux éditeurs n'ont pas souhaité répondre à la question du poids de l'activité éditoriale. Aussi, le calcul suivant se fait sur 44 éditeurs.

16 éditeurs de Lorraine (36%) ont l'intégralité de leur chiffre d'affaires généré avec l'activité éditoriales et 7 éditeurs (16%) ont moins de 50% de leur CA lié au livre.

## Le poids de l'activité éditoriale par famille

	Moins de 50%	51 à 70%	71 à 99%	100%
<b>Famille 1 : 9 maisons d'édition</b>	1	4	2	2
<b>Famille 2 : 2 éditeurs</b>	/	1	/	1
<b>Famille 3 : 18 structures</b>	3	5	5	5
<b>Famille 4 : 15 éditeurs</b>	3	/	4	8
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>16</b>

Aucune tendance ne se dessine réellement si l'on subdivise par famille.

## 5. Descriptions des autres activités

Selon les enquêtes retournées, **64% des éditeurs de Lorraine exercent une autre activité**. Néanmoins, 9 d'entre eux (32%) n'ont pas souhaité communiquer leurs autres activités générant du CA.

Sur les éditeurs répondants, la majorité des activités annexes est liée au monde du livre. Par exemple, il a été recensé des récurrences comme « animations », « lectures », « ateliers »...

### B. Relations extérieures

#### 1. Diffusion et distribution

**32 des 46 éditeurs lorrains s'auto-diffusent (70%).**

Concernant la distribution, les données sont plus nuancées :

- 27 éditeurs s'occupent eux-mêmes de la distribution de leurs ouvrages (59%) ;
- 6 éditeurs délèguent une partie de leur distribution à un prestataire extérieur (13%) ;
- 13 éditeurs confient l'intégralité de leur distribution à un tiers (28%).

#### Diffusion et distribution par famille

	Autodiffusion et Auto- distribution	Diffuseur et distributeur extérieur	Autodiffusion et distributeur extérieur	Diffuseur et distributeur extérieurs, auto- distributeur	Autodiffusion, auto- distribution et distributeur extérieur
Famille 1 : 9 maisons d'édition	1	7	/	/	1
Famille 2 : 2 éditeurs	2	/	/	/	/
Famille 3 : 18 structures	13	3	/	/	2
Famille 4 : 17 éditeurs	11	2	1	2	1
<b>TOTAL</b>	27	12	1	2	4

Le tableau ci-dessus permet de noter des différences significatives entre les familles éditoriales :

- **78%** des maisons d'édition confient la diffusion/distribution à un tiers alors que cela représente **17%** chez les structures éditoriales et **12%** dans la famille 4 ;
- **100%** des éditeurs de livres d'artiste/bibliophilie contemporaine, **72%** des structures éditoriales et **65%** des éditeurs de la famille 4 s'auto diffusent et s'auto-distribuent alors que ce pourcentage représente **11%** des maisons d'édition.

## 2. Références sur les sites bibliographiques

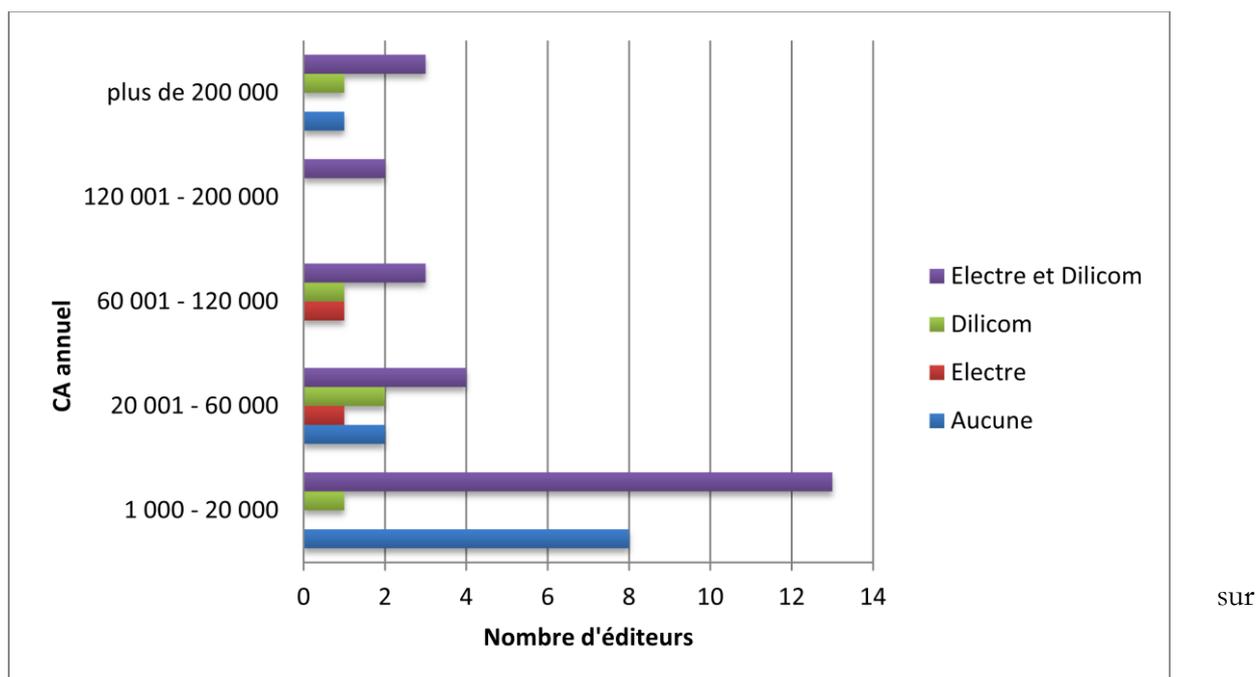
**Dilicom** est un outil destiné aux professionnels du livre pour faciliter les échanges de données informatisées, principalement entre les libraires et les distributeurs (aspect commercial). Outre cela, Dilicom s'avère être une base de données bibliographique mise à jour quotidiennement.

**Electre** est une base de données de références pour les professionnels du livre et le site est mis à jour en permanence.

Ces deux sites sont des outils essentiels à la bonne commercialisation du livre car les points de vente sont en mesure de savoir si les ouvrages sont disponibles, épuisés etc.

Les éditeurs lorrains sont référencés à 59% sur Electre et sur Dilicom, à 11% uniquement sur Dilicom, à 4% sur Electre et **26% d'entre eux ne sont ni sur Electre ni sur Dilicom**.

### Référencement par CA (base de 43 répondants sur la question du CA)



Concernant les 13 éditeurs référencés sur Electre et sur Dilicom générant **moins de 20 000 euros de CA**, la donnée de la diffusion/distribution est importante. En effet, il s'avère que :

- 8 d'entre eux s'auto-diffusent et s'auto-distribuent (**62%**) ;
- 3 d'entre eux confient la diffusion et la distribution à un tiers (22%) ;
- 1 s'auto-diffuse et confie une partie de sa distribution à un tiers (8%) ;
- 1 confie sa diffusion et une partie de sa distribution à un tiers (8%)

Pour les 12 autres éditeurs référencés sur Electre et sur Dilicom :

- 7 d'entre eux confient leur diffusion/distribution à un tiers (4 éditeurs génèrent entre 20 001 et 60 000 euros de CA ; 1 entre 60 001 et 120 000 ; 2 plus de 200 000) ;
- 3 d'entre eux pratiquent une diffusion/distribution mixtes (1 éditeur génèrent entre 60 001 et 120 000 euros de CA ; 2 entre 120 001 et 200 000) ;
- 2 d'entre eux s'auto-diffusent et s'auto-distribuent (1 éditeur génère plus de 200 000 euros de CA ; 1 éditeur génère entre 60 001 et 120 000).

En conclusion, il s'avère que les éditeurs couplant le référencement sur les deux bases de données et la sollicitation d'un diffuseur/distributeur extérieur génèrent un CA plus important qu'avec le seul référencement.

### Référencement par famille

	Aucune	Electre et Dilicom	Dilicom	Electre
<b>Famille 1 : 9 maisons d'édition</b>	/	9	/	/
<b>Famille 2 : 2 éditeurs</b>	2	/	/	/
<b>Famille 3 : 18 structures</b>	3	11	3	1
<b>Famille 4 : 17 éditeurs</b>	7	7	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>2</b>

Un des critères de sélection pour la famille 1 est le référencement sur Electre et sur Dilicom. De ce fait, il est normal que 100% des maisons d'édition soient présentes sur ces deux bases de données.

61% des structures éditoriales et 41% des éditeurs de la famille 4 sont référencés sur Electre et sur Dilicom.

41% des éditeurs de la famille 4 et 17% des structures éditoriales ne sont référencés sur aucune base de données.

### 3. Communication et vente en ligne

#### Catalogue papier :

20 éditeurs sur 46 ne disposent pas d'un catalogue papier.

	Ont un catalogue papier	N'ont pas de catalogue papier
<b>Famille 1 : 9 maisons d'édition</b>	7	2
<b>Famille 2 : 2 éditeurs</b>	/	2
<b>Famille 3 : 18 structures</b>	12	6
<b>Famille 4 : 17 éditeurs</b>	7	10
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>20</b>

78% des maisons d'édition, 67% des structures éditoriales et 41% des éditeurs de la famille 4 disposent d'un catalogue papier.

Parmi les éditeurs n'ayant pas de catalogue papier, 2 souhaitent en réaliser un.

#### Site internet :

44 des 46 éditeurs lorrains disposent d'un site internet (96%).

	<b>Ont un site internet</b>	<b>N'ont pas de site internet</b>
<b>Famille 1 : 9 maisons d'édition</b>	9	/
<b>Famille 2 : 2 éditeurs</b>	2	
<b>Famille 3 : 18 structures</b>	17	1
<b>Famille 4 : 17 éditeurs</b>	16	1
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>2</b>

### Vente en ligne :

Un éditeur n'a pas communiqué cette donnée. De fait, le calcul se porte sur 45 éditeurs.

32 des 45 éditeurs disposent d'une fonction « vente en ligne » sur leur site internet (71%) et un éditeur coopère avec un site marchand (2%).

	<b>Vendent en ligne</b>	<b>N'ont pas l'onglet vente en ligne</b>
<b>Famille 1 : 9 maisons d'édition</b>	8	1
<b>Famille 2 : 2 éditeurs</b>	2	/
<b>Famille 3 : 18 structures</b>	11	7
<b>Famille 4 : 15 éditeurs</b>	11	4
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>12</b>

### Newsletter :

3 éditeurs n'ont pas précisé s'ils rédigeaient des newsletters. Aussi, le calcul se portera sur 43 éditeurs.

19 des 43 éditeurs rédigent une newsletter (44%).

	<b>Font une newsletter</b>	<b>Ne font pas de newsletter</b>
<b>Famille 1 : 8 maisons d'édition</b>	5	3
<b>Famille 2 : 2 éditeurs</b>	/	2
<b>Famille 3 : 18 structures</b>	9	9
<b>Famille 4 : 15 éditeurs</b>	5	10
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>24</b>

## C. Les publications

### 1. Livre papier

#### a. Nombre de publications et amalgames

##### Nombre de titres au catalogue

Les 46 éditeurs lorrains ont publié 2 523 titres au total, soit une moyenne de **55** titres à chaque catalogue. Néanmoins, deux éditeurs ont à eux-seuls 1525 titres. Si on les retire du calcul, les éditeurs lorrains disposent de 998 titres au total, soit une moyenne de **23** titres chacun.

	Nombre total de titres au catalogue	Moyenne par éditeur
<b>Famille 1 : 9 maisons d'édition</b>	1948	216,4
<b>Famille 2 : 2 éditeurs</b>	41	20,5
<b>Famille 3 : 18 structures</b>	263	14,6
<b>Famille 4 : 17 éditeurs</b>	271	15,9
<b>TOTAL</b>	<b>2523</b>	<b>54,8</b>

Si l'on retire les deux éditeurs ayant 1525 titres au catalogue **pour la famille 1**, le nombre total de titres est de 423 et la moyenne tombe à 60,4 titres par éditeur.

##### Nouveautés

267 nouvelles publications ont été portées à notre connaissance en 2011, soit une moyenne de 6 nouveaux titres par an. Trois éditeurs lorrains ont sorti à eux-seuls 90 nouveautés et si on les retire du calcul, la moyenne passe à 4 nouvelles publications par éditeur.

	Nombre total de nouveautés en 2011	Moyenne par éditeur
<b>Famille 1 : 9 maisons d'édition</b>	133	14,8
<b>Famille 2 : 2 éditeurs</b>	6	3
<b>Famille 3 : 18 structures</b>	70	3,9
<b>Famille 4 : 17 éditeurs</b>	58	3,4
<b>TOTAL</b>	<b>267</b>	<b>6,3</b>

## Amalgames

L'amalgame est une technique d'imprimerie visant à réunir plusieurs fichiers clients sur une même feuille d'impression ayant les mêmes spécificités (qualité du papier, grammage...). Elle permet de réduire les coûts relatifs à l'impression des ouvrages.

10 éditeurs lorrains n'ont pas communiqué cette donnée et un éditeur n'est pas concerné par l'amalgame dans la mesure où il est éditeur de livres numérique donc le calcul se fera sur 35 éditeurs.

26% des éditeurs lorrains (9) pratiquent l'amalgame.

9% des éditeurs (3) pratiquent parfois l'amalgame.

66% des éditeurs (23) ne pratiquent jamais l'amalgame.

	Oui	Parfois	Non
<b>Famille 1 : 7 maisons d'édition</b>	4	2	1
<b>Famille 2 : 2 éditeurs</b>	/	/	2
<b>Famille 3 : 14 structures</b>	1	1	12
<b>Famille 4 : 12 éditeurs</b>	4	/	8
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>23</b>

57% des maisons d'édition, 7% des structures éditoriales et 33% des éditeurs de la famille 4 pratiquent les amalgames.

### b. Lieux d'impression des ouvrages

2 éditeurs lorrains n'ont pas répondu à la question du lieu d'impression des ouvrages : les calculs se feront sur une base de 44 éditeurs.

39% des éditeurs lorrains (17) impriment leurs ouvrages exclusivement en Lorraine, 23% exclusivement en France (10) et 7% exclusivement à l'étranger (3).

Les autres éditeurs impriment leurs publications dans deux zones géographiques : 3 en Lorraine et en France, 3 en Lorraine et à l'étranger et 3 en France et à l'étranger. 5 éditeurs font imprimer leurs ouvrages en Lorraine, en France et à l'étranger (11%).

	Lorraine	France	Etranger	Lorraine et France	Lorraine et étranger	France et étranger	Lorraine, France et étranger
<b>Famille 1 : les 9 maisons d'édition</b>	2	2	1	2	1		1
<b>Famille 2 : les éditeurs de livres d'artiste</b>	2						
<b>Famille 3 : les 18 structures éditoriales</b>	6	4	2	1	2	2	1
<b>Famille 4 : les 15 éditeurs</b>	7	4				1	3
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>

Les deux éditeurs de livres d'artiste/bibliophilie contemporaine impriment leurs ouvrages en Lorraine, ce qui peut s'expliquer par l'essence même des publications et du contrôle nécessaire pour celles-ci.

22% des maisons d'édition, 33% des structures éditoriales et 47% des éditeurs de la famille 4 impriment leurs ouvrages en Lorraine. Ceci pourrait s'expliquer d'une part, par volonté de préserver l'emploi et l'imprimerie en région et d'autre part, par volonté de suivre de façon plus continue l'impression du livre (possibilité de se déplacer, voir les bons à tirer etc.).

En cumulant les zones « Lorraine » et « France », il s'avère que 67% des maisons d'édition, 61% des structures éditoriales et 73% des éditeurs de la famille 4 impriment leurs ouvrages sur le territoire métropolitain.

Les éditeurs imprimant leurs ouvrages à l'étranger expliquent que le choix s'opère principalement d'un point de vue budgétaire et non d'un point de vue qualitatif.

### 3. Livre numérique

4 éditeurs lorrains n'ont pas communiqué cette donnée. De ce fait, le calcul se fera sur 42 répondants

74% des éditeurs ne proposent pas de livres numériques (31).

48% ont émis le souhait de convertir leurs ouvrages sur le court et moyen termes (entre 2013 et 2015).

Ceux qui ne souhaitent pas vendre de livres numériques ont évoqué les raisons suivantes :

- L'attachement à l'objet-livre ;

- Le coût engendré par le développement du livre numérique ;
- Les évolutions trop rapides du marché pour faire des investissements rentables
- Leurs lecteurs ne sont pas intéressés par l'outil.

26% des éditeurs publient des livres numériques (11). 336 sont proposés à la vente en 2012, soit une moyenne de 31 ouvrages par éditeur. 7 des 11 éditeurs (64%) convertissent leurs fichiers en interne.

	Non	Non, en prévision	Oui	Nombre de titres numériques disponibles	Moyenne de titres par éditeur
Famille 1 : 9 maisons d'édition	2	3	4	130	32,5
Famille 2 : 1 éditeur	1	/	/	/	/
Famille 3 : 17 structures	8	6	3	30	10
Famille 4 : 15 éditeurs	5	6	4	176	44
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>336</b>	<b>30,6</b>

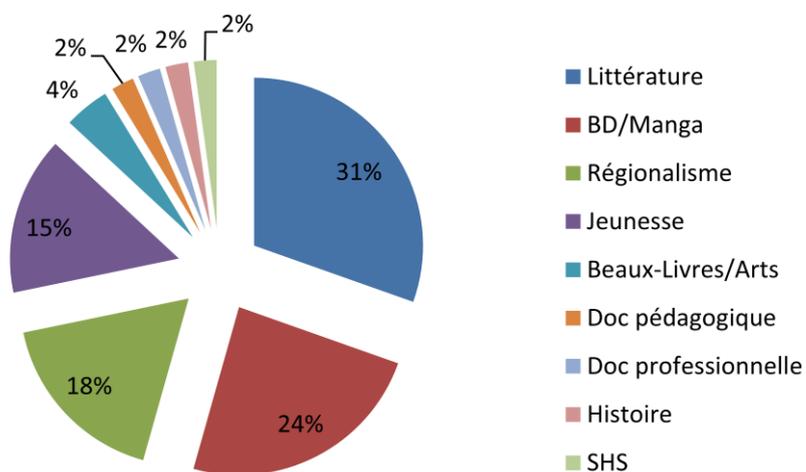
Un des éditeurs de la famille 4 publie à lui-seul 97 livres numériques. De ce fait, si on le retire du calcul, la moyenne tombe à 26,3 livres par éditeurs.

## II. Données artistiques

### A. Ligne éditoriale

#### 1. Domaines éditoriaux principaux

Les éditeurs de Lorraine développent majoritairement 4 domaines éditoriaux :



Pour concevoir le graphique ci-dessus et le tableau ci-dessous, au même titre que précédemment dans l'étude, les éditeurs de Lorraine ont été répertoriés selon leur domaine éditorial principal.

### Les domaines éditoriaux principaux par famille

	BD/Manga	Jeunesse	Régionalisme	Beaux Livres	Doc pédagogique	Littérature	SHS	Histoire	Arts	Doc pro
<b>Famille 1</b>	1	2	2	1	1	1	1			
<b>Famille 2</b>	2									
<b>Famille 3</b>	6	1	4			6		1		
<b>Famille 4</b>	2	4	2			7			1	1
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Le tableau permet de constater que les principaux domaines éditoriaux des maisons d'édition (famille 1) sont hétérogènes alors que ceux de la famille 3 se concentrent majoritairement sur trois thématiques : BD/Manga, Régionalisme et Littérature. Concernant la famille 4, la littérature représente 41% des éditeurs, suivie de la jeunesse avec 24%.

### La diversification des domaines éditoriaux

21 éditeurs lorrains n'ont qu'un domaine éditorial (46%), 17 en ont deux (37%), 7 en ont trois (15%) et 1 en a 4 (2%).

Les éditeurs n'ayant qu'un domaine éditorial sont pour 33% des éditeurs de littérature (française et étrangère), pour 29% des éditeurs de BD/manga, pour 14% des éditeurs régionalistes, pour 10% des éditeurs de jeunesse et les éditeurs d'histoire militaire, de pédagogie et de beaux-livres se répartissent à parité dans les 15% restants.

Les domaines éditoriaux des éditeurs en proposant 2 sont hétérogènes mais le régionalisme et les arts sont récurrents.

Les domaines éditoriaux récurrents des éditeurs en ayant 3 sont la littérature, la jeunesse et la BD.

L'éditeur ayant 4 domaines éditoriaux propose de la littérature, du régionalisme, de la jeunesse et des arts.

	1 domaine	2 domaines	3 domaines	4 domaines
<b>Famille 1</b>	4	3	2	
<b>Famille 2</b>	1	1		
<b>Famille 3</b>	10	6	2	
<b>Famille 4</b>	6	7	3	1
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>1</b>

44% des maisons d'édition, 56% des structures éditoriales et 35% des éditeurs de la famille 4 ne développent qu'un domaine éditorial.

Aucune tendance ne se dessine réellement par famille concernant le nombre de domaines éditoriaux.

## 2. Nombre de collections développées

4 éditeurs n'ont pas communiqué cette donnée et 3 éditeurs ne font pas de collections : les calculs se font sur une base de 39 éditeurs.

Selon les données récoltées, l'ensemble des éditeurs lorrains développent 198 collections, soit une moyenne de 5 collections par structure, le minimum étant 1 et le maximum étant 52.

	Entre 1 et 2	Entre 3 et 5	Entre 6 et 8	Entre 9 et 12	13 et plus	Moyenne
<b>Famille 1 : 8 maisons d'éditions</b>		4	1	1	2	<b>12,6</b>
<b>Famille 2 : 2 éditeurs</b>	1		1			<b>4,5</b>
<b>Famille 3 : 14 structures éditoriales</b>	5	8	1			<b>3</b>
<b>Famille 4 : 15 éditeurs</b>	9	4	1	1		<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	

Au regard du tableau ci-dessus, il s'avère que les maisons d'édition développent entre 3 et 4 fois plus de collections que les autres familles.

## B. Relations avec les auteurs

### 1. Les différentes pratiques de contrats

#### a. Nombre d'auteurs sous contrat et participation des auteurs à l'ouvrage

37 des 46 éditeurs de Lorraine ont déclaré que leurs auteurs ne participaient jamais à la publication de l'ouvrage (80%). 7 éditeurs ont affirmé que, parfois, une participation était demandée (15%) et 2 éditeurs ont indiqué que les auteurs participaient toujours à la publication.

3 éditeurs n'ont pas souhaité répondre à la question du nombre d'auteurs sous contrat et 5 ont affirmé ne pas avoir d'auteurs sous contrat. De fait, le calcul se porte sur 38 éditeurs.

D'après les données reçues, il apparaîtrait que 780 auteurs sont sous contrat avec les éditeurs lorrains, soit une moyenne de 21 auteurs par structure.

	<b>Nombre d'auteurs</b>	<b>Moyenne d'auteurs sous contrat par éditeur</b>
<b>Famille 1 : 9 maisons d'édition</b>	475	53
<b>Famille 2 : 0 éditeur</b>	/	/
<b>Famille 3 : 16 structures</b>	167	10
<b>Famille 4 : 13 éditeurs</b>	138	11
<b>TOTAL</b>	780	

NB : Ces chiffres ne prétendent pas à l'exhaustivité

#### b. Pour les publications papier et numérique

##### Livre papier :

5 éditeurs n'ont pas souhaité répondre à la question du type de contrat signé avec leurs auteurs.

La majorité des éditeurs lorrains déclare faire signer un contrat à leurs auteurs pour chaque publication. 3 structures ayant répondu à l'enquête ont indiqué de façon explicite ne pas pratiquer le contrat « à compte d'éditeur » tel qu'il est stipulé dans le Code de la Propriété Intellectuelle.

### **Livre numérique :**

Malgré le fait que la majorité des éditeurs ne propose pas encore du livre numérique, cette question est parfois traitée dans les contrats.

27 éditeurs n'ont pas communiqué le type de contrat signé entre leurs auteurs et leurs structures, soit parce qu'ils ne sont pas concernés par la question du numérique, soit parce qu'ils n'ont pas souhaité communiquer leurs données.

5 éditeurs traitent séparément le livre papier et le livre numérique (deux contrats), 11 éditeurs intègrent le livre numérique par le biais d'une clause inscrite dans le contrat de cession de droits d'auteur initial et 2 éditeurs incorporent la question du numérique dans l'étendue de cessions de droits.

Le 31 mars 2013, le Syndicat National de l'Édition et le Conseil Permanent des écrivains ont signé un accord-cadre visant à uniformiser la question du traitement du numérique dans les contrats. L'accord signale que le numérique doit être traité dans un contrat d'édition unique disposant d'une partie distincte relative à la cession des droits d'exploitation numérique de l'œuvre.

## **2. Le taux de rémunération des auteurs**

6 éditeurs n'ont pas souhaité répondre à cette question et 3 éditeurs rémunèrent leurs auteurs uniquement en cachet et/ou forfait. De fait, le calcul se fera sur une base des 37 éditeurs qui déclarent reverser des droits d'auteur.

En moyenne, les éditeurs lorrains rémunèrent leurs auteurs à hauteur de 9,31%, la fourchette allant de 5 à 20%. 6 éditeurs ont déclaré reverser plus de 10% de droits d'auteur. Si on les retire du calcul, la moyenne des droits d'auteur reversés tombe à 6,18%.

	Taux de rémunération moyen des auteurs déclaré	Taux de rémunération moyen (retrait des + de 10%)	Fourchette de % de droits d'auteur reversés
<b>Famille 1 : 9 maisons d'édition</b>	7,6%	7,12%	De 5% à 12%
<b>Famille 2 : 1 éditeur</b>	20%	0%	20%
<b>Famille 3 : 16 structures éditoriales</b>	9,5%	7,09%	De 6% à 15%
<b>Famille 4 : 11 éditeurs</b>	9,9%	8,09%	De 5% à 20%

Les éditeurs déclarant reversés le plus de droits d'auteur sont les éditeurs des familles 3 et 4. Les maisons d'édition quant à elles reversent 7,6% de droits d'auteur, probablement dans une logique d'optimisation de gestion et dans l'optique de développement des structures (nombre de publications plus importantes par an, développement d'activités...).

Si l'on retire les éditeurs de chaque famille déclarant reverser plus de 10% de droits d'auteur, il s'avère que les maisons d'édition enregistrent la baisse la moins importante alors que les éditeurs des familles 3 et 4 voient le pourcentage réduire d'environ deux points.

### 3. Reddition des comptes

3 éditeurs n'ont pas communiqué cette donnée, donc le calcul se fera sur une base de 43 éditeurs.

32 éditeurs ont déclaré faire une reddition des comptes au moins une fois par an (74%). Généralement, les comptes sont arrêtés en fin d'année et les droits d'auteur sont reversés au 1<sup>er</sup> semestre de l'année suivante.

11 éditeurs (26%) ne rendent pas leurs comptes une fois par an.

### 4. Actions de valorisation des auteurs sur les territoires

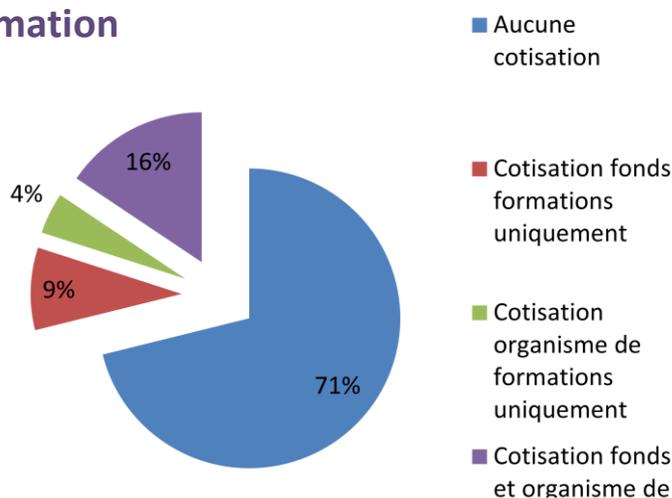
5 éditeurs sur 46 ont déclaré ne pas mettre en œuvre des actions de valorisation des auteurs sur les territoires (11%).

Les actions se traduisent majoritairement par la présence d'auteurs sur des salons du livre, par l'organisation de dédicaces et par des animations (en librairie, en bibliothèque...).

### III. Les éditeurs lorrains et les réseaux spécifiques

#### A. Formation professionnelle et besoin en formations

##### Cotisation formation



Majoritairement, les éditeurs lorrains ne cotisent ni à un organisme de formation ni à un fonds formations.

	Cotisent à un fonds formation uniquement	Cotisent à un organisme de formations uniquement	Cotisent à un fonds et à un organisme de formations	Ne cotisent pas	Souhait de développement de l'offre de formations
<b>Famille 1</b>	2		2	5	5
<b>Famille 2</b>				2	NSPP
<b>Famille 3</b>	1	2	2	13	9
<b>Famille 4</b>	1	1	3	12	10
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>32</b>	<b>24</b>

Globalement, ce sont les maisons d'édition qui cotisent le plus aux organismes et aux fonds formations (44%).

17 éditeurs ne se sont pas prononcés sur une éventuelle évolution de la formation en Lorraine.

55% des maisons d'édition, 50% des structures éditoriales et 58% des éditeurs de la famille 4 souhaitent que l'offre de formation se développe en Lorraine, soit une moyenne de 52% sur la globalité des éditeurs et 83% sur les éditeurs ayant répondu à cette question.

## B. Relations avec les réseaux

### 1. La Charte nationale des éditeurs en région

La charte nationale des éditeurs en région a été conçue par les membres de la Fédération Interrégionale pour le Livre et la Lecture afin de :

- renforcer la cohésion entre éditeurs professionnels ;
- favoriser l'identification de la profession d'éditeur auprès du public et des partenaires culturels, institutionnels, politiques et économiques ;
- mettre en valeur la contribution de cette profession à la vie culturelle, intellectuelle, linguistique, artistique et sociale.

Sur 46 éditeurs, 2 n'ont pas communiqué cette donnée.

33 éditeurs sur 44 ne connaissent pas la Charte nationale des éditeurs en Région et il s'avère qu'aucun éditeur lorrain n'en est signataire.

Un dialogue autour de cette charte pourra être mené dans le cadre de la démarche filière.

### 2. Les syndicats professionnels

1 éditeur lorrain est membre d'un syndicat professionnel spécialisé dans son domaine d'activité.

### 3. Les éditeurs et les pouvoirs publics

Parmi les 46 éditeurs, 21 ont bénéficié d'une aide directe et/ou indirecte de la part des pouvoirs publics.

Les institutions les plus fréquemment citées sont le Conseil Régional/Centre Régional du Livre (17 occurrences) dans le cadre des aides à l'édition (publication et catalogue), à la création de site internet, aux salons du livre (matériel et/ou présence sur stand « Editeurs de Lorraine ») la DRAC Lorraine/Centre National du Livre (5 occurrences).

## En conclusion

### Un positionnement géographique des éditeurs lorrains similaire à la densité de population des territoires :

- La majorité des éditeurs est située sur le sillon lorrain et, dans l'ensemble, l'activité éditoriale se pratique à domicile

### Des éditeurs lorrains disparates économiquement :

- 50% des éditeurs génèrent entre 1 000 et 20 000 euros de CA et 5 éditeurs ont plus de 200 000 euros de CA annuels.

### L'activité éditoriale est majoritairement une pratique bénévole :

- 20 éditeurs pratiquent leur activité bénévolement ;
- 26 éditeurs sont porteurs d'emplois (gérants inclus) mais seuls 12 éditeurs ont des salariés.

### Les domaines éditoriaux sont variés et représentent l'ensemble des esthétiques littéraires.

#### Les quatre principales sont :

- Littérature (31%) ;
- BD/Manga (24%) ;
- Régionalisme (18%) ;
- Jeunesse (15%).

Outre ces tendances, toutes les esthétiques sont représentées.

### Le professionnalisme des éditeurs :

Les questionnaires renvoyés reflètent dans leur grande majorité une pratique professionnelle dans la mesure où :

- 92% des éditeurs ont déclaré faire signer un contrat à leurs auteurs pour les publications ;
- 74% des éditeurs font au moins une reddition des comptes par an ;
- 59% des éditeurs sont référencés sur Electre et sur Dilicom ;
- 80% des éditeurs reversent des droits d'auteur à leurs auteurs.

## **L'édition, un métier en perpétuelle évolution :**

### **Les fermetures :**

- ➔ 2 éditeurs se sont mis en sommeil ;
- ➔ 2 éditeurs ont disparu après le décès du responsable ;
- ➔ 1 éditeur a fermé en 2011 et 2 en 2012 ;
- ➔ 1 éditeur a cessé son activité éditoriale ;
- ➔ 1 éditeur a déménagé son stock dans une région voisine.

Le Centre Régional du Livre n'a pas de données concernant des reprises éventuelles de catalogue pour les éditeurs ayant totalement disparu.

### **Les créations :**

Entre 2010 et 2013, à la connaissance du CRLI, 14 éditeurs ont été créés en Lorraine :

- 4 éditeurs de jeunesse ;
- 4 éditeurs de littérature ;
- 3 éditeurs de BD/Manga ;
- 1 éditeur régionaliste ;
- 1 éditeur de documentation professionnelle ;
- 1 éditeur en histoire militaire.

## **Une marge de progression est possible en termes de diffusion/distribution :**

- ➔ 59% des éditeurs lorrains s'auto-diffusent et s'auto-distribuent ;
- ➔ 26% des éditeurs lorrains font appel à un tiers pour la diffusion et la distribution.

## **Une absence de fédération des éditeurs :**

- ➔ Les éditeurs lorrains ne sont pas groupés en fédération et pour la majorité d'entre eux, ils ne font partie d'aucun réseau professionnel.

## **Les données qui pourraient compléter la bonne connaissance du monde de l'édition en**

### **Lorraine :**

- Tirage moyen ;
- Résultats nets ;
- Coût de fabrication ;
- Le nombre de nouveaux auteurs publiés ;
- Le nombre d'auteurs lorrains publiés chez les éditeurs lorrains ;
- Taux de retour ;
- Les coéditions ;
- Les cessions de droits.

### **Quelques pistes de réflexion pour la démarche filière du livre en Lorraine et des groupes de travail :**

- Développement du volet formation (52% des éditeurs le souhaitent) ;
- Insertion des éditeurs lorrains dans une logique de fédération professionnelle (association ; syndicat ; échanges d'expérience...) ;
- Mutualisation des compétences voire d'emplois ;
- Développement de la diffusion/distribution ;
- ...

## Table des annexes

### Annexe 1 :

Programme de la Première rencontre autour du livre en Lorraine

### Annexe 2 :

Compte-rendu de la Première rencontre autour du livre en Lorraine

### Annexe 3 :

Questionnaire envoyé aux éditeurs

### Annexe 4 :

Cartographie des bassins de vie lorrains (2009)

### Annexe 5 :

Comparatif droit local/droit français

## Annexe 1 :

### Programme de la Première rencontre autour du livre

#### **9H30 : Accueil des participants**

#### **10H : Propos introductifs**

**Intervention de Thibaut Villemin, Vice-Président Culture de la Région Lorraine**

**Intervention du Directeur Régional des Affaires Culturelles ou de son représentant**

**Intervention de Frédéric Lapique, Arteca, Observatoire de la Culture en Lorraine**

Arteca dressera un panorama économique de la Culture et du livre en Lorraine et présentera les caractéristiques du paysage du livre en Lorraine.

**Intervention de Patrick Volpilhac, Président de la FILL (Fédération Interprofessionnelle du livre et de la lecture) et Directeur d'ECLA Aquitaine, agence régionale pour le livre et le cinéma.**

#### **Première table ronde autour de l'économie du livre – 10H45**

Cette table ronde a pour objectifs de débattre de l'économie du livre aujourd'hui, du poids des industries culturelles dans l'économie de la Culture, des évolutions économiques actuelles de la filière du livre. Les intervenants feront part de leur perception de l'évolution de l'économie numérique, évoqueront les problématiques actuelles de l'édition, des librairies et des marchés publics.

Participants à la table ronde :

- **Rémi GIMAZANE** (Chef du Département Edition et librairie au Ministère de la Culture)
- **Patrick VOLPILHAC** (Président de la Fill – Directeur d'Ecla Aquitaine)
- **Pascale BUET** (Directrice de la Diffusion aux éditions Flammarion)
- **Olivier HUGUENOT** (Vice-Président de l'Association des Libraires Indépendants de Lorraine, libraire à Saint Dié des Vosges)
- **Dominique FAGNOT** (Editions Absalon, Lorraine)

#### **12H30 – 13H45 Buffet offert par la Région Lorraine**

#### **13H45 : Reprise des débats**

## Deuxième Table Ronde autour des actions de médiations du livre -13H45

Ce deuxième temps fort a pour but de présenter les actions innovantes en matière de médiations du livre des grandes manifestations littéraires lorraines.

En effet, les grands salons du livre lorrains développent depuis plusieurs années des actions originales en direction des publics, durant le temps du salon mais aussi tout au long de l'année.

Suite à la présentation des grands festivals ou salons, le débat permettra d'exposer les expérimentations menées en matière de médiation du livre, les objectifs attendus, les stratégies développées dans les festivals et leurs perspectives d'évolution.

Joëlle Le Marec et Serge Roué apporteront un regard extérieur et global sur l'évolution des manifestations littéraires en France.

Participants à la table ronde :

- **Joëlle LE MAREC** (maître de conférences ayant coordonné une grande étude sur les manifestations littéraires en Rhône-Alpes. Présentation de cette étude, tendances et conclusions).
- **Stéphanie NICOT** (Directrice artistique du Festival Les Imaginales à Epinal)
- **Christian PIERRET** (Maire de la Ville de Saint Dié des Vosges, Festival International de Géographie)
- **Françoise ROSSINOT** (Commissaire Générale du Livre sur la Place, Nancy) – sous réserve
- **Pierre WICKER** (PDG du républicain Lorrain et Président de l'Été du Livre, Metz)
- **Serge ROUE** (Agence Faits et Gestes, programmation de salons du livre)

15H15 : pause

## Troisième Table ronde : Quels lieux du livre sur les territoires ? 15H30

Cette troisième table ronde veut aborder la notion de territoires dans les politiques publiques du livre en France et en Lorraine. Le territoire est au centre des politiques publiques, notamment culturelles, qu'il soit rural, urbain, transfrontalier. Les intervenants exposeront leurs actions ainsi que les enjeux de leur mise en œuvre sur leurs territoires.

Les intervenants feront part des expériences innovantes qu'ils mènent, permettant d'envisager les territoires de manière dynamique.

Participants à la table ronde :

- **Aude Walsby**, Directrice de la médiathèque de Bar le Duc
- **Jean-Jacques Valès**, libraire à Briey et **Guy Vattier** (sous réserve) Maire de la Ville de Briey
- **Isabelle Wilt**, conservatrice, et **Jean-Claude Cunat**, Vice-Président Culture de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences. Ils présenteront les activités transfrontalières et de langue régionale de la médiathèque intercommunale.
- **Laurent Bouvier-Ajam**, consultant, évoquera les enjeux d'une bibliothèque numérique de référence à l'échelle du Sillon Lorrain.

Modérateur : Julien Préau d'Arteca – Observatoire de la Culture en Lorraine

**16H30 : Conclusions de la journée.**

## Annexe 2 :

Compte-rendu de la Première rencontre autour du livre

### Introduction

Thibaut VILLEMEN, Vice-Président de la Région Lorraine en charge de la Culture, introduit cette Première Rencontre en réaffirmant la transversalité de la chaîne du livre. Ses partenaires sont tout autant l'Etat, la DRAC, le Conseil Régional, les autres pouvoirs publics mais aussi une multitude d'opérateurs privés.

Le livre concerne le champ de la culture, mais aussi l'économie, la formation professionnelle, la vie associative ... Tous ces axes sont à mobiliser pour vraiment développer la filière du livre en Lorraine. Pour Thibaut Villemén cette Première Rencontre autour du livre va être l'occasion de trouver des pistes de travail pour réorienter partenarialement les politiques publiques du livre en Lorraine.

Jacques DEVILLE, conseiller Livre et Lecture de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine, constate que la situation actuelle de la filière du livre soulève des questionnements sur les politiques du livre en région et au niveau national ;

Il rappelle le rôle de la DRAC qui met en œuvre en région les politiques nationales déclinées par le Centre National du Livre, la BNF, la Bibliothèque Publique d'Information, la FILL, la Maison des écrivains et de la littérature...

Le chiffre d'affaires de l'édition française est de 2,839 milliards d'euros (4 fois plus que le cinéma) ; On dénombre 2616 libraires en France, qui ont pour la plupart des difficultés à gérer les flux et la rotation des stocks du fait d'une faible marge de manœuvre ;

Il rappelle le chiffre d'affaires des éditeurs lorrains qui est compris entre plusieurs milliers d'euros à plus de 800 000 euros ;

Les collectivités territoriales octroient 22 millions d'euros aux bibliothèques lorraines (3,5 millions pour Metz et Nancy) ; La DRAC octroie 2,5 millions d'aides aux bibliothèques pour les politiques d'animation et pour leur construction ;

Jacques Deville rappelle qu'il existe des plans régionaux de conservation (catalogage, numérisation...) et qu'il est nécessaire de travailler sur le rapport au numérique et à la numérisation.

Frédéric LAPIQUE, directeur de l'Observatoire de la Culture en Lorraine ARTECA, annonce en préambule qu'il n'existe pas actuellement d'étude approfondie sur l'économie du Livre en Lorraine. Cependant, une étude sur les financements publics de la Culture datant de 2008 permet de présenter les chiffres suivants ;

En 2008, 12% des dépenses de fonctionnement (24 millions d'euros) et 15% des dépenses d'investissement (15 millions d'euros) des collectivités territoriales étaient en faveur du livre ; Les subventions étaient attribuées à hauteur de 96,6% à la lecture publique, de 2,8% à la vie littéraire et à 0,6% à l'édition ;

En Lorraine, on dénombre 159 bibliothèques, 16 bibliothèques intercommunales ainsi que des Bibliothèques Universitaires ;

Les collectivités lorraines consacrent entre 10 et 12€ par habitant en faveur de la Culture.

Patrick VOLPIHAC, Président de la Fédération Interprofessionnelle pour le Livre et la Lecture et ancien Directeur d'ACLA Aquitaine, informe l'assemblée que La FILL est composée de 22 agences en France. D'une importance évidente, elles ont réussi à multiplier par trois les dépenses des collectivités en faveur du Livre et jouent à ce titre un véritable effet de levier sur la filière.

ECLA Aquitaine, l'Agence pour le livre et le cinéma de la région Aquitaine, a plus de 30 salariés et 2,5 millions de budget (sans les fonds d'investissement). Pour Patrick Volpilhac, les territoires régionaux ne sont pas concurrents mais complémentaires, ils développent à ce titre des synergies et des complémentarités.

## **Table ronde 1 : Economie du Livre**

### **Intervenants :**

Rémi GIMAZANE, chef du département Economie du Livre au MCC

Patrick VOLPIHAC, président FILL

France DE MIJOLLA, UD Flammarion

Olivier HUGUENOT, VP LIL et libraire à Saint-Dié-des-Vosges

Dominique FAGNOT, directeur des éditions Absalon

Modération : Maël LERNER, journaliste à France Bleu Lorraine

### ***Sur la librairie :***

La librairie est le maillon le plus touché par la conjoncture économique défavorable : le marché du livre stagne mais les frais fixes augmentent (loyers, salaires du personnel, charges) ;

Il est nécessaire de restaurer la rentabilité de la librairie (0,3% actuellement) ;

Les libraires souhaitent un accompagnement de leur trésorerie ;

L'interprofession reconnaît le savoir-faire des libraires qui sont les garants de la création éditoriale ;

Est évoqué le principe des 5% de rabais aux clients possible grâce à la loi Lang. Celui-ci tend à être remis en question, d'une part pour restaurer la rentabilité de la librairie et d'autre part pour être en mesure de mieux communiquer sur la loi sur le prix unique du Livre.

Sont également dénoncés les 9% de rabais accordés aux collectivités dans le cadre des marchés publics. Par exemple, les entreprises de BTP ne font pas de remise aux mandants. ;

Les marchés publics sont un enjeu pour la librairie indépendante mais ceux-ci sont attribués aux grossistes : il serait peut-être nécessaire de revoir les critères de sélection (impact écologique, économique...) et de travailler à cette question fondamentale des marchés publics.

Les libraires labellisés LIR souhaitent l'exonération de la contribution économique territoriale; Les formations des libraires ont un coût du fait de leur absence sur le lieu de travail (perte de CA) ;

Il semble nécessaire de mieux anticiper les mutations numériques et technologiques de la chaîne du livre ; Les intervenants s'accordent à dire qu'il faut faire revenir le public en librairie.

### ***Sur l'édition/diffusion :***

Flammarion Diffusion a pris en compte les revendications des libraires et a augmenté la remise commerciale accordée aux libraires ;

Il a été souligné que les petits éditeurs ont des difficultés à se faire diffuser/distribuer (coût, visibilité...). Il a été notamment déploré l'abandon en Lorraine du projet de création d'une structure de diffusion/distribution (*confer* les actions menées en Franche-Comté) ;

Est déplorée l'absence d'aides au fonctionnement et à la structuration des maisons d'édition : les aides à destination des éditeurs sont uniquement axées sur des projets ponctuels donc les structures ne peuvent se projeter à moyen ou long terme ;

Les dossiers de demande de subvention du CNL sont trop lourds et nécessitent la mobilisation de beaucoup de temps ;

Il existe une redondance entre certaines aides du CNL et du Conseil Régional (aide à l'édition indépendante) ;

### ***Numérique :***

Selon les intervenants, la priorité n'est pas au numérique et le risque que les pouvoirs publics orientent leurs politiques vers ce domaine existe.

Il est nécessaire d'être vigilant sur les systèmes de contrefaçon (piratage) ;

Le livre numérique a des aspects positifs concernant la lecture facilitée pour les déficients visuels (système de lecture perfectionné), mais ce n'est pas le sujet le plus fondamental dans les problématiques de la filière aujourd'hui.

### ***Politique du livre :***

Le CNL dispose de 40 millions de budget, ce qui est un faible ratio comparé au CA de l'industrie du livre en France (4,2 milliards en 2011) ;

La nécessité de mettre en place des contrats de filière/progrès apparaît. Ce genre de contrat peut répondre à des difficultés de coordination de politiques publiques au sein d'une filière

→ un diagnostic économique de la filière doit être mené avant de lancer ce type de chantier

→ une concertation forte des pouvoirs publics et des opérateurs privés est obligatoire. La définition d'axes prioritaires selon le territoire s'avère indispensable. Généralement, ce sont les compétences économiques, la formation professionnelle et l'aménagement du territoire qui sont au cœur de ces contrats, qui visent à améliorer et rationaliser l'action publique envers la filière du livre en région.

Exemples dans les contrats de filière existants : la Région Languedoc a axé sa réflexion autour de l'équipement et des technologies ; la Région Centre favorise les projets collectifs (s'organiser et déposer un projet commun) ; la Région Poitou-Charentes a créé un label régional LIRE autour de la librairie indépendante ; la Région Bretagne considère le libraire avant tout comme un acteur culturel sur ses territoires.

### ***Les auteurs et les bibliothèques :***

Ces acteurs sont également des opérateurs économiques importants de la filière du livre. Les auteurs présents ont émis des regrets de n'avoir pas été intégrés à cette table-ronde ;

Les auteurs soulignent la précarité de certains contrats passés avec les maisons d'éditions : moyenne de 8% de droits d'auteur mais beaucoup d'auteurs lorrains signent à des taux inférieurs.

### ***Conclusion table-ronde 1 :***

Il semble nécessaire de réaliser un diagnostic de la filière Livre pour mieux cibler les besoins, les attentes et les enjeux des différents acteurs et ainsi redéfinir une politique publique forte et pertinente ;

Certaines politiques nationales ont besoin d'être revues (loi Lang), notamment dans les taux de remise ...

Des actions concertées doivent voir le jour entre l'Etat, le Conseil Régional et les professionnels, les échanges doivent être favorisés, une démarche de contrat de filière semble donc être un outil idéal.

Les bibliothèques sont des agents économiques d'envergure et doivent à ce titre participer aux discussions des contrats de filières/progrès.

## **Table-ronde 2 : Les actions de médiations du livre**

### **Intervenants :**

Joëlle LE MAREC, maître de conférences à Paris Diderot

Stéphanie NICOT, directrice artistique du Festival Les Imaginales d'Epinal

Géraud DIDIER, DAC de Saint-Dié des Vosges

Véronique NOEL, DAC de la ville de Nancy

Marie-Hélène CAROFF, coordinatrice de l'Été du Livre

Serge ROUE, agence Faits & Gestes

Modération : Sarah POLACCI, journaliste à France Bleu Lorraine

### ***Les manifestations littéraires :***

4 manifestations lorraines sont représentées à cette seconde table ronde : Le Livre sur la Place (généraliste), l'Été du Livre (Journalisme & Littérature), Les Imaginales (Littératures Imaginaires) et le Salon du livre du Festival International de géographie.

Il existe de nombreux salons littéraires en France donc il devient nécessaire de se démarquer par une spécialisation ;

La gratuité est importante pour le public ;

Il ressort d'une étude universitaire sur les manifestations littéraires en Rhône-Alpes, menée par Joëlle le Marec, que les institutions ont la volonté de développer et spécialiser leurs manifestations littéraires, mais que les publics ne sont pas forcément demandeurs d'une évolution. On note cependant une dynamique recréée depuis une dizaine d'années ;

Les manifestations littéraires légitiment les pratiques de lecture au sein d'une communauté de lecteurs. Elles sont des moments de rassemblement ;

Les manifestations littéraires sont également l'occasion pour les auteurs de se rencontrer et d'échanger.

### ***La médiation :***

Pour les organisateurs de manifestations littéraires, il n'y a pas un public mais des publics ; Les publics sont impliqués dans la manifestation par le biais des rencontres, des lectures, des conférences, des ateliers ... Les publics empêchés sont également concernés du fait d'actions culturelles dans les lieux fermés (prisons, hôpitaux, maisons de retraite ...) ;

Durant le temps du salon et même en dehors du temps du salon, la tendance va vers un élargissement du panel d'activités autour du livre afin que les manifestations littéraires ne soient pas uniquement de grandes librairies ;

La manifestation littéraire est un lieu où les publics se mettent directement en rapport avec le livre ; Les prix littéraires se positionnent comme prescripteurs de lecture.

### ***Les auteurs :***

Il apparaît qu'il est indispensable de faire venir des auteurs connus, célèbres, lors des manifestations afin d'amener du public et ainsi faire connaître les jeunes auteurs ;

Les auteurs autoédités et publiés à compte d'auteur estiment être évincés de ces manifestations et veulent y participer au même titre que les auteurs publiés à compte d'éditeur (*conférence* Été du Livre + Livre sur la Place). Certains auteurs souhaitent remettre en question le choix de thématiques et de spécialisation des salons du livre.

### ***Conclusion table-ronde 2 :***

Les manifestations littéraires n'existent pas en tant que telles et se construisent aussi autour de projets de médiation vers les publics → donner le goût de lire à tous et aller aussi dans les endroits « fermés » ;

Certains intervenants estiment que la spécialisation devient une nécessité pour se démarquer des centaines de manifestations littéraires en France ;

Les objectifs principaux des manifestations littéraires sont de sensibiliser à la lecture et rendre possible le dialogue entre les auteurs et les publics ;

Chaque manifestation a sa propre déontologie donc il apparaît que la question de l'intégration des auteurs autoédités relève des compétences des organisateurs.

## **Table ronde 3 : Quels lieux du livre sur les territoires**

### **Intervenants :**

Aude WALSBY, directrice de la médiathèque de Bar le Duc

Jean-Jacques VALES, libraire à Briey

Isabelle WILT, directrice adjointe de la médiathèque de la Communauté d'agglomérations de Sarreguemines Confluences

Jean-Claude CUNAT, vice-président en charge de la médiathèque de la Communauté d'agglomérations de Sarreguemines Confluences

Laurent BOUVIER AJAM, consultant pour la CUGN pour le projet d'une bibliothèque numérique à l'échelon du sillon lorrain

### ***Territoires et Lien social :***

Pour les intervenants, la prise en compte des spécificités des territoires est nécessaire pour le développement des politiques culturelles à l'échelon local ;

Un des enjeux de la présence du livre est de tisser du lien social grâce aux animations ou aux points de rencontres.

### ***Numérique :***

Pour Aude Walsby, Directrice de la médiathèque de bar le Duc, le numérique permet de dépasser les problèmes de distance. Ainsi, la médiathèque propose par exemple une plateforme unique pour le patrimoine lorrain numérisé → accessibilité ;

En France, il y a un lancement de 8 bibliothèques numériques de référence dont une en Lorraine (sillon Lorrain = Thionville, Metz, Nancy, Epinal) → le but de ce projet de Bibliothèque Numérique de référence est la coordination de grandes opérations de numérisation du patrimoine écrit lorrain, ainsi qu'une réflexion commune sur la valorisation de ce patrimoine numérisé. La Communauté Urbaine du Grand Nancy est le chef de file du projet.

### ***Elaborer des politiques publiques***

Les intervenants estiment que tous les développements d'actions culturelles naissent sous l'impulsion des élus, ce sont eux qui permettent vraiment la mise en œuvre de dynamiques territoriales culturelles.

Pour les territoires proches des frontières, le développement de la coopération transfrontalière est un enjeu important.

### ***Conclusion table-ronde 3 :***

Selon les invités de la table-ronde, il est nécessaire de collaborer avec les collectivités afin de les sensibiliser au développement de structures et de projets vraiment adaptés à leurs territoires ;

Les collectivités ont un rôle fort à jouer dans le soutien à l'économie du livre, aux librairies des petites villes, et peuvent aider de manière directe ou indirecte à la filière du livre de tisser sa toile en milieu rural.

Le numérique permet de dépasser les échelles de distance, il est un très bon outil de promotion et de sensibilisation à la lecture, notamment en milieu rural.

## **Conclusion**

Durant cette journée de débats et d'exposés, la très grande diversité des porteurs de projets et des acteurs du livre a été mise en évidence.

La place fondamentale de la librairie indépendante dans la chaîne du livre, mais aussi sur un plan économique, culturel et de création éditoriale, a été redite avec force.

Il ressort des différentes interventions que les collectivités et l'Etat doivent repenser certaines de leurs interventions, parfois inadaptées ou trop chronophages ;

Les auteurs et les bibliothèques sont des opérateurs économiques comme les autres maillons de la chaîne du livre ; ils sont à prendre en compte dans les réflexions futures sur la chaîne économique du livre.

Il va falloir repenser la stratégie numérique des acteurs en région, faible actuellement.

## **Conclusion générale**

Bertrand Masson, conseiller régional délégué au Livre et au Cinéma, réaffirme l'intérêt d'organiser de telles journées afin que tous les acteurs du livre en Lorraine puissent se rencontrer et débattre des grandes questions d'actualité autour du livre.

Il apparaît clairement que les acteurs du Livre ont besoin d'une structuration plus formelle. Au regard des propos évoqués durant cette journée, Bertrand Masson annonce que L'Etat- Drac de Lorraine, la Région Lorraine et le Centre Régional du livre vont lancer une étude stratégique et structurelle sur les politiques publiques du livre en Lorraine.

Cette étude aura pour objectif principal de radiographier le territoire lorrain et la filière du livre en Lorraine, afin de redéfinir, en concertation, des axes d'intervention publique plus pertinents et mieux ciblés, au regard des caractéristiques régionales et des besoins des professionnels du livre.

Une démarche filière sera aussi lancée, parallèlement à cette étude, pour permettre de consolider les interventions publiques autour du livre en Lorraine, et de croiser les préoccupations de tous les acteurs du livre : le développement culturel, économique, l'aménagement du territoire et la formation professionnelle.

### Annexe 3 :

Questionnaire envoyé aux éditeurs lorrains :

## **Enquête qualitative auprès des maisons d'édition en Lorraine**

**Les champs marqués d'une \* apparaîtront sur l'annuaire des Éditeurs en Lorraine (sous réserve de votre candidature et de votre sélection – voir courrier ci-joint)**

### Coordonnées de la maison d'édition

Nom de la maison d'édition\* :

Nom du/des responsable(s)\* :

Date de création de la structure d'édition\* :

Adresse du siège social\* :

Adresse postale (si différente de l'adresse du siège social)

Téléphone\* :

Fax :

Mobile :

Courriel\* :

Site internet\* :

Forme juridique :

SARL

EURL

Association loi 1905 (Alsace –Moselle)

Autre (précisez)

Association loi 1901

Numéro SIRET :

Code APE :

## Activités de la structure

Présentation de la maison d'éditions en quelques lignes (petit historique et politique éditoriale ...)\*

L'édition de livres est-elle l'activité principale de la structure ?  oui  non

La structure exerce-t-elle, par ailleurs, une autre activité ?  oui  non

Si oui, laquelle ?

Quelle part de votre chiffre d'affaires représente la vente de livres ?

-de 50%  de 51 à 70%

de 71 à 99%  100%

Votre chiffre d'affaire (en euros) :

Entre 1 et 20 000  Entre 20 001 et 60 000  Entre 60 001 et 120 000

Entre 120 00 et 200 000  Plus de 200 000

Nombre de salarié(es) -vous compris- et définition des fonctions (gérant - gérant salarié - salarié - auto entrepreneur ... etc ...) :

Nombre de collections développées par la maison d'édition :

Titres de ces collections :

Nombre de titres exhaustifs au catalogue\* :

(Insérer la liste dans un document annexe si besoin, svp)

Titre	Auteur	Date de parution	Prix	ISBN

En moyenne, combien de titres sont (ou seront) publiés par an\* ?

Combien de titres avez-vous publié :

en 2011 :

en 2010 :

en 2009 :

Combien d'auteurs sont actuellement sous contrat avec la maison d'édition ?

Les auteurs participent-ils aux coûts de fabrication de leurs ouvrages ?

Jamais

Parfois

Toujours

Liste de vos 5 prochains titres à paraître ou à publier dans les prochains mois (avec dates prévisionnelles svp) :

Diffusion : votre type de diffusion\* :

Nom du diffuseur	Coordonnées	Zone couverte

Distribution : votre type de distribution\* :

Nom du distributeur	Coordonnées	Zone couverte

Impression : Où imprimez-vous vos livres ?

- En Lorraine       En France       A l'étranger

Pratiquez-vous les amalgames ?

Dans combien de points de vente estimez-vous être diffusé ?

Dans combien de librairies indépendantes estimez-vous être diffusé ?

## Le livre numérique

Avez-vous converti vos ouvrages en fichiers numériques?

- SI OUI** : combien ?

Combien de livres numériques comporte votre catalogue ?

Comment diffusez-vous vos livres numériques ?

Quel est le format informatique de vos livres numériques ?

A quelle société avez-vous fait appel pour les convertir ?

**SI NON** : souhaiteriez-vous intégrer à votre catalogue, dans le futur, des livres numériques ?

Si oui à quelle échéance souhaiteriez-vous proposer à la vente des livres numériques ?

Si non, pourquoi ne souhaitez-vous pas développer une offre de livres numériques ?

## La ligne éditoriale

Quels sont vos principaux domaines éditoriaux ?\*

**Littérature française :**

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Roman                | <input type="checkbox"/> Roman policier | <input type="checkbox"/> Poésie                    |
| <input type="checkbox"/> Théâtre              | <input type="checkbox"/> Nouvelle       | <input type="checkbox"/> Conte                     |
| <input type="checkbox"/> Biographie           | <input type="checkbox"/> Erotisme       | <input type="checkbox"/> Science Fiction – Fantasy |
| <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez : |   |  |

**Littérature étrangère :**

- |                                     |   |  |
|-------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Roman      | <input type="checkbox"/> Roman policier | <input type="checkbox"/> Poésie                    |
| <input type="checkbox"/> Théâtre    | <input type="checkbox"/> Nouvelle       | <input type="checkbox"/> Conte                     |
| <input type="checkbox"/> Biographie | <input type="checkbox"/> Erotisme       | <input type="checkbox"/> Science Fiction – Fantasy |

Autre(s), précisez :

**Jeunesse :**

- Album       Roman                       Roman policier       Poésie
- Théâtre                       Nouvelle                       Conte
- Documentaire (précisez) :                       Science-Fiction – Fantasy
- Autre(s) : précisez

**Bande-dessinée :**

- Bande dessinée alternative                       Bande dessinée traditionnelle
- Manga                       Roman graphique

**Documentation professionnelle**

- Régionalisme**       Fiction                       Histoire                       Patrimoine
- Autres (précisez) :

**Arts :**

- Patrimoine                       Architecture
- Arts Plastiques                       Livre d'Artiste
- Cinéma et audiovisuel                       Musique
- Photographie                       Spectacle vivant
- Autre(s), précisez :

**Sciences Humaines et Sociales :**

- Histoire-géographie                       Droit et politique
- Sciences économiques                       Philosophie et religion
- Sociologie et psychologie                       Communication et langages
- Scientifique :**       Sciences pures                       Sciences naturelles

- Sciences techniques       Médecine et santé
- Dictionnaire et encyclopédie**
- Enseignement** :  Parascolaire       Pédagogie
- Scolaire       Universitaire
- Livre en langue originale** (merci de préciser les langues sources)
- Autres** (*précisez*) :

*Quels sont vos projets pour les deux prochaines années (nouvelle collection, informatisation, développement, recrutement...)?*

## Contrat d'édition – reddition des comptes

Quelle est votre pratique des contrats d'édition ?

Quels taux de rémunération de vos auteurs appliquez-vous généralement ?

Traitez-vous de la question des droits d'auteur numériques dans vos contrats ?

- oui       non

Si oui, sous quelle forme ? Clause particulière ? Contrat séparé ?

Mettez-vous en place une reddition de vos comptes chaque année ?

oui       non

A quel moment de l'année effectuez-vous votre reddition des comptes ?

Le versement des droits d'auteurs correspond à quel pourcentage de votre chiffre d'affaires ?

## Communication

Disposez-vous d'un site internet ?       oui       non

Disposez-vous d'un catalogue papier de vos ouvrages ?  oui       non

Rédigez-vous des newsletters ?       oui       non

Disposez-vous de matériel spécifique pour vos salons du livre ?

Quels seraient vos besoins en matériel de communication ?

Mettez-vous en place des actions pour valoriser vos auteurs sur les territoires ?

oui       non

Si oui, lesquelles ?

Si vous disposez d'un site internet, disposez-vous d'une fonction « commande en ligne » (vente directe) ?

oui       non

## Représentation professionnelle et aides publiques

Connaissez-vous la Charte Nationale des éditeurs en région ?

oui       non

Si oui, êtes-vous signataire ?       Oui       Non

Faites-vous partie d'un syndicat d'éditeurs ?       Oui       Non

Si oui, lequel ?

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide institutionnelle (CRL, DRAC, CNL...) ?

Oui       non

Si oui, laquelle -lesquelles ?

## Formation professionnelle

Etes-vous adhérent à des organismes de formation professionnelle ?

oui       non

Si oui, lequel, lesquels ?

Avez-vous déjà suivi des formations professionnelles ?

Si oui, lesquelles ?

Cotisez-vous à un Fonds formation ?

oui       non

Si oui, lequel, lesquels ?

Souhaiteriez-vous que soit développé le volet formation des éditeurs en Lorraine ?

Si oui quel temps annuel seriez-vous prêt à consacrer à votre formation ?

-----  
-----

Je soussigné :

(Fonction au sein de la structure) :

Certifie que les informations fournies ci-dessus sont exactes.

A \_\_\_\_\_, le

Signature :

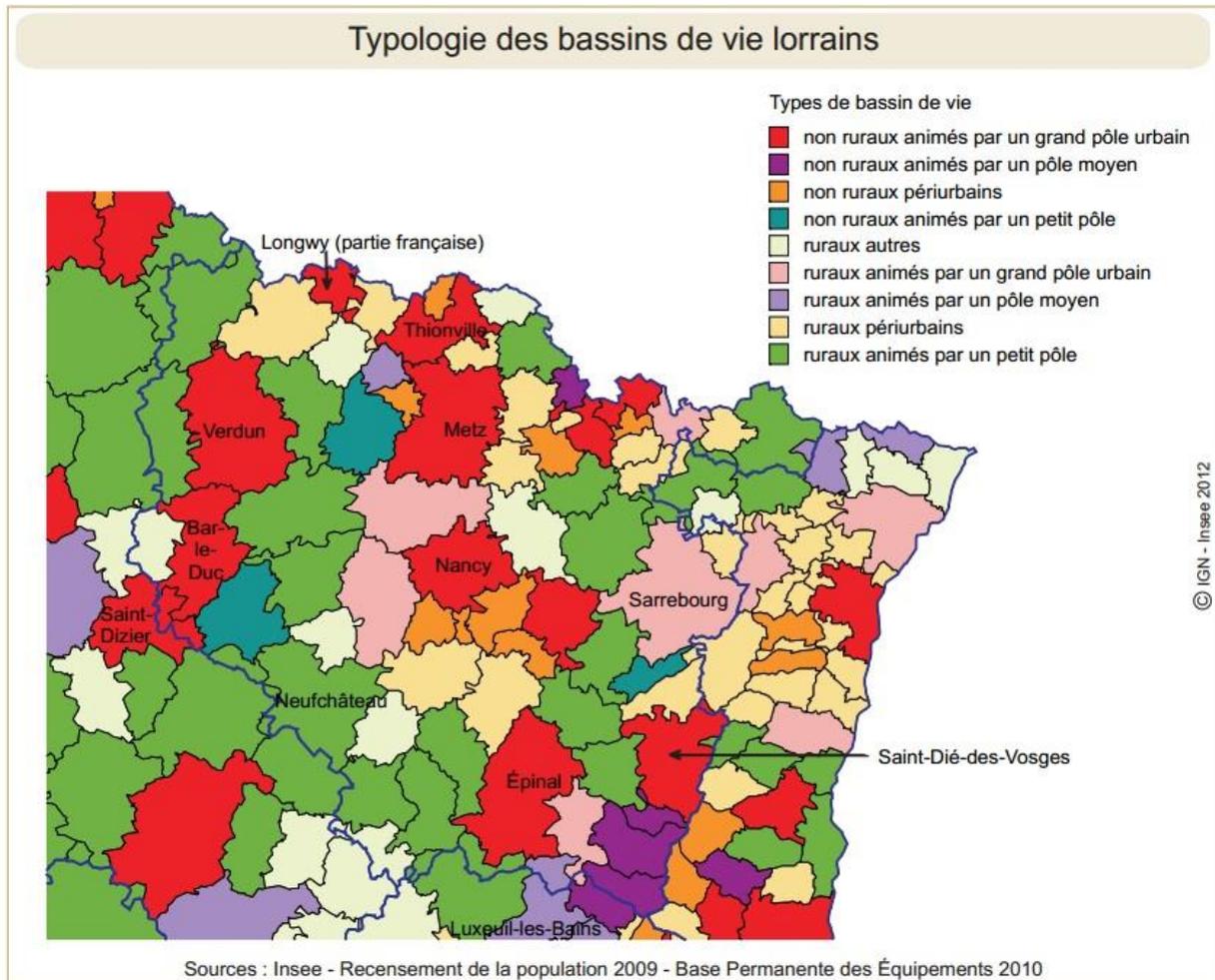
« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à mettre en réseau les acteurs de la chaîne du livre et valoriser la production éditoriale et le savoir-faire des éditeurs lorrains. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Centre Régional du Livre de Lorraine, 1 place Gabriel Hocquard BP 81004 57036 METZ CEDEX 1 ou par mail [cr-livre@lorraine.eu](mailto:cr-livre@lorraine.eu)

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant ».

---

## Annexe 4 :

### Cartographie des bassins de vie lorrains (2009)



## Annexe 5 :

Comparaison entre les associations soumises à la loi de 1901 et les associations soumises à la loi de 1908 (droit local alsacien-mosellan)

	<b>Loi 1901</b>	<b>Loi 1908 (Alsace-Moselle)</b>
<b>Textes législatifs en vigueur</b>	Loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1901	Articles 21 à 79-III du Code civil local
<b>Nombre minimum de signataires des statuts (membres fondateurs)</b>	2	7 (au cours de la durée de vie l'association, le nombre de membres ne peut aller en deçà de 3 membres)
<b>Déclaration ou inscription</b>	Préfecture ou sous-préfecture et insertion dans le Journal Officiel	Tribunal d'Instance au registre des associations et insertion légale dans la presse locale d'annonces légales
<b>Contrôle de légalité</b>	Absence de contrôle préalable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle par le Tribunal d'Instance pour la conformité des statuts aux articles du Code civil local</li> <li>• Contrôle des buts de l'association par le Préfet</li> </ul>
<b>But</b>	Non lucratif exclusivement	Lucratif ou non ( <i>possibilité de partage des bénéfices entre les membres si inscription dans les statuts</i> )
<b>Capacité juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitée</li> <li>• Possibilité d'accomplir les seuls actes en rapport direct avec l'objet de l'association</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pleine capacité juridique</li> <li>• Possibilité d'accomplir tous les actes de la vie juridique, même ceux sans rapport avec l'objet de l'association</li> </ul>
<b>Utilité publique</b>	Association reconnue d'utilité publique (→ capacité juridique plus étendue, avantages fiscaux)	Association dont la mission est reconnue d'utilité publique (→ avantages fiscaux)